



**MAIRIE DE NANÇAY**

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : [mairiedenancay@wanadoo.fr](mailto:mairiedenancay@wanadoo.fr)

## EXTRAIT

# DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUILLET 2022

Nombre de conseillers en  
exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation :  
13/07/2022

Date d'affichage :  
13/07/2022

**OBJET : Tarif spécial  
cantine**

L'an deux mille vingt-deux  
le vingt-deux juillet à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY,  
Messieurs BAILLY, IMBAULT, PERRIER, PINGUET,  
RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU, Messieurs BONNOT, LEFEVRE.

Absents : Madame BOUHOURS, Monsieur BARRÉ.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Monsieur Guillaume LEFEVRE a donné pouvoir à Madame Nathalie FONTENY.

Le Maire expose au conseil que certains parents ne préviennent pas quand leur enfant ne déjeune pas à la cantine, alors qu'il était inscrit, ce qui engendre des frais supplémentaires à la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
décide de facturer aux familles, la somme de 9.00 € par repas non  
décommandé, à compter de la prochaine rentrée scolaire 2022/2023.

Acte déposé à la <sup>Fait à Nançay, le 25 juillet 2022</sup>  
Sous-Préfecture le

2 AOUT 2022



Le Maire,

Alain URBAIN



Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-  
Préfecture le :

Publié ou notifié le :